



Baker Tilly STREGO – Bureau de Cholet
6 rue de Montréal
Parc du Carteron
BP 20307

49303 Cholet Cedex

T : +33 (0)2 41 75 62 62

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION DOM SORTAIS

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 3 rue Mongazon
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 830 352 Euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de la Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



ASSOCIATION DOM SORTAIS

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 3 rue Mongazon
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

Aux adhérents de l'Association DOM SORTAIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DOM SORTAIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des états financiers et de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association DOM SORTAIS.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet le 27 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Christophe BIGOT
Associé

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

OGEC DOM SORTAIS

Actif		Au 31/08/2023			Au 31/08/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	13 293	13 293		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	13 293	13 293		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	35 474	29 927	5 547	5 547
Actif circulant	Constructions	27 844 335	18 738 651	9 105 684	9 892 361
	Inst. techniques, mat.out.industriels	10 227 019	8 585 711	1 641 307	1 334 255
	Immobilisations corporelles en cours	12 053		12 053	191 712
	Avances et acomptes				14 710
	TOTAL	38 118 882	27 354 289	10 764 592	11 438 586
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées	4 000		4 000	4 000
	Autres titres immobilisés	10		10	10
	Prêts	133 828		133 828	129 355
Actif circulant	Autres	489		489	489
	TOTAL	138 327		138 327	133 854
	Total I	38 270 503	27 367 583	10 902 920	11 572 441
	Stocks et en cours	8 212		8 212	10 899
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	207 649	57 709	149 939	258 318
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	466 217		466 217	871 935
	TOTAL	673 866	57 709	616 156	1 130 254
	Divers				
Actif circulant	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	3 016 926		3 016 926	2 314 420
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	56 393		56 393	60 840
	Total II	3 755 398	57 709	3 697 688	3 516 414
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	42 025 902	27 425 293	14 600 609	15 088 855
	Renvois				
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

OGEC DOM SORTAIS

Passif		Au 31/08/2023	Au 31/08/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	525 296	525 296
	Fonds propres complémentaires	164 644	164 644
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 765	2 765
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	2 369 889	1 908 722
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		331 373	461 166
Situation nette (sous-total)		3 393 968	3 062 595
Fonds propres	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 294 196	4 351 981
	Provisions réglementées		
	Total I	7 688 165	7 414 577
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques	10 003	15 062
	Provisions pour charges	186 000	191 931
	Total III	196 003	206 993
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	5 462 639	6 122 973
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	337 340	337 340
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 589	135 336
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	167 198	236 344
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	75 758	173 121
	Autres dettes	182 105	154 067
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	321 808	308 100
Total IV		6 716 440	7 467 285
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		14 600 609	15 088 855
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

OGEC DOM SORTAIS

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	194 392	192 486
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	74 286	69 073
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	3 627 575	3 284 926
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 479 956	2 506 312
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	4 374	2 920
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	112 594	107 437
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	4	2 356
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	6 493 183	6 165 512
	Achats de marchandises	81 378	90 168
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	2 168 184	1 894 233
	Aides financières	10 107	6 138
	Impôts, taxes et versements assimilés	184 567	165 382
	Salaires et traitements	2 209 386	2 113 423
	Charges sociales	760 940	696 482
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 243 969	1 112 938
	Dotations aux provisions	57 709	62 002
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	10 870	4 767
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	6 727 114	6 145 537
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-233 930	19 975

OGEC DOM SORTAIS

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 606	1 551
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	18 606	1 551
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	58 220	61 968
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	58 220	61 968
2. Résultat financier (III-IV)		-39 613	-60 416
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-273 544	-40 440
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	15 833 593 087	68 695 483 858
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	608 920	552 554
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	73	36 320 14 409
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	73	50 730
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		608 846	501 824
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		3 929	217
Total des produits (I + III + V)		7 120 710	6 719 618
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		6 789 337	6 258 452
EXCÉDENT OU DÉFICIT		331 373	461 166
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
28 rue de Terre-Neuve
ZAC de l'Ecuyère\BP 30335
49303 Cholet
Téléphone : +33 (0)2 41 49 53 00
Télécopie : +33 (0)2 41 71 04 83
Site internet : www.kpmg.fr

OGEC Dom Sortais

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2023
Montants exprimés en EUR

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Table des matières

1	Objet social	12
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	12
3	Description des moyens mis en œuvre	12
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	13
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	13
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	13
5	Principes et méthodes comptables	13
5.1	Principes généraux	13
5.1.1	Changement de méthode comptable	13
5.1.2	Changements d'estimation	13
5.1.3	Corrections d'erreurs	13
5.2	Dérogations	14
5.3	Principales méthodes comptables	14
6	Informations relatives aux postes du bilan	14
6.1	Actif immobilisé	14
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	15
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	16
6.1.2.1	Modalités d'amortissements	16
6.2	Actif circulant	17
6.2.1	Stocks et en cours	17
6.2.2	Produits à recevoir	17
6.2.3	Charges constatées d'avance	17
6.3	Fonds propres	17
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	17
6.3.2	Subventions d'investissement	18
6.4	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	19
6.4.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	19
6.5	Dettes	20
6.5.1	Produits constatés d'avance	20
6.6	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	20

7	Autres informations	21
7.1	Emprunts auprès des organismes bancaires	21
7.2	Garantie donnée et reçue	21
7.3	Tableau d'évolution des effectifs	22
7.4	Contrat de mise à disposition gracieuse	22
7.5	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	22
7.6	Honoraires du commissaire aux comptes	22
7.7	Produits du compte de résultat	23
7.7.1	Cotisations	23
7.7.2	Produits de tiers financeurs	23
7.7.2.1	Tableau des subventions et concours publics	23
7.7.2.2	Dons manuels	23
7.8	Résultat exceptionnel	24
7.9	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature	24
7.9.1	Contributions volontaires en nature non présentées au pied du compte de résultat	24
8	Informations spécifiques aux organismes de formation	25

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, et au sein de l'Enseignement Catholique d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement : formation initiale scolaire, formation initiale par apprentissage et formation continue.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- L'association pourra se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes ses formes.
- Elle pourra, à cette fin, réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux, et, d'une manière générale, se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.
- L'association pourra passer convention avec l'Etat, les Collectivités locales, ainsi qu'avec tout organisme concourant, même partiellement avec son objet.
- Elle pourra aussi acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet et en avoir la jouissance.

Les contrats d'association conclus entre l'Etat et l'établissement sont les suivants :

- Contrat d'association conclu entre l'Etat et le collège privé mixte « Charles de Foucauld » a été signé le 15/12/1983. Le 39^{ème} avenant a été signé le 09/03/2023 pour l'année 2022/2023.
- Contrat d'association conclu entre l'Etat et le lycée polyvalent privé « Notre Dame de Bonnes Nouvelles » (enseignement général et technologique) a été signé le 16/04/1980. L'avenant relatif à l'année scolaire 2022/2023 a été signé le 09/03/2023.
- Contrat d'association conclu entre l'Etat et le lycée professionnel privé « Le Pinier Neuf » a été signé le 28/02/1980. Le 37^{ème} avenant relatif à l'année 2022/2023 a été signé le 09/03/2023.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements :
 - a. Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : 206 K€
 - b. Engagés et terminés dans l'exercice : 559 K€
 - c. Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : 12 K€
- Ressources humaines : augmentation de 160 K€ (charges sociales incluses)

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Autres moyens/dépenses engagées :

- d. Formation : 31 K€
- e. Communication : 24 K€
- f. Entretien général/dépense de fonctionnement : 74 K€.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait d'importance majeure n'a caractérisé cet exercice.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Néant.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

5.2 **Dérogations**

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 **Principales méthodes comptables**

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

6 **Informations relatives aux postes du bilan**

6.1 **Actif immobilisé**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.1.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	13 293	-	-	13 293
Immobilisations corporelles	Terrains	35 475	-	-	35 475
	Constructions	27 782 727	64 904	3 295	27 844 336
	Install. Tech., mat., outillage	8 605 450	558 589	18 385	9 145 653
	Install. générales, ag. Am. divers	684 441	99 044	-	783 485
	Matériel de transport	133 958	1 697	-	135 654
	Mat bur., informatique, mobilier	122 114	40 112	-	162 227
	Immo. Corp. En cours	191 713	130 761	310 421	12 053
	Avances et acomptes	14 710	-	14 710	-
	Total III	37 570 588	895 106	346 811	38 118 883
Immobilisations financières	Participations	4 000	-	-	4 000
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	10	-	-	10
	Prêts et autres immo. financières	129 844	4 473	-	134 318
	Total IV	133 854	4 473	-	138 328
Total général		37 717 736	899 579	346 811	38 270 504

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I				
	Autres immobilisations incorporelles Total II	13 293	-	-	13 293
Amortissements corporelles	Terrains	29 927	-	-	29 927
	Constructions	17 890 366	851 580	3 295	18 738 651
	Install. Tech., mat., outillage	7 390 149	336 094	18 385	7 707 858
	Install. générales, ag. Am. divers	620 850	33 445	-	654 295
	Matériel de transport	107 275	13 553	-	120 828
	Mat bur., informatique, mobilier	93 434	9 297	-	102 731
	Immo. Greuées de droits	-	-	-	-
Total III		26 132 001	1 243 969	21 680	27 354 290
Total général		26 145 295	1 243 969	21 680	27 367 583

6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 40 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels	Linéaire	5 ans

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

6.2 *Actif circulant*

6.2.1 *Stocks et en cours*

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat.

Au 31/08/2023, les stocks s'élèvent à 8.2 K€.

Aucune dépréciation n'est pratiquée.

6.2.2 *Produits à recevoir*

Les produits à recevoir comptabilisés en #4411 s'élèvent à 168 K€ et concernent essentiellement des subventions d'investissement à recevoir.

Pas de produits à recevoir comptabilisés en #468700 sur cet exercice.

6.2.3 *Charges constatées d'avance*

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 56.4 K€ et concernent l'exploitation.

6.3 *Fonds propres*

6.3.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	689 941				689 941
Fonds propres avec droit de reprise	2 765				2 765
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau créditeur	1 908 721	461 167			2 369 888
Résultat de l'exercice	461 167	461 167	331 373		331 373
Situation nette (sous-total)	3 062 594	-	331 373	-	3 393 967
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	4 351 982		-	57 785	4 294 197
Provisions réglementées	-				-
TOTAL DES FONDS PROPRES	7 414 576		331 373	57 785	7 688 164

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

6.3.2 Subventions d'investissement

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont :

- soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non,
- soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissement

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions ou consommations	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal:				
Subventions affectées à des biens non renouvelables	-			-
Subventions affectées à des biens renouvelables	9 028 275	534 282	123 823	9 438 734
TOTAL	9 028 275	534 282	123 823	9 438 734
Quote-parts virées au résultat:				
Subventions affectées à des biens non renouvelables	-			-
Subventions affectées à des biens renouvelables	4 676 294	592 068	123 823	5 144 539
TOTAL	4 676 294	592 068	123 823	5 144 539

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

6.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	15 062		5 059	10 003
Provisions pour charges	191 931		5 931	186 000
Total	206 993	0	10 990	196 003

6.4.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	186 000		186 000
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.89%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1.5 %

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

— Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche (3218 - EPNL).

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

6.5 Dettes

6.5.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 321.8 K€ et concernent l'exploitation.

6.6 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances (en K€)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (en K€)	Montant brut	Degré d'exigibilité du pass		
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an			Echéance à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Créance de l'actif immobilisé				Empr. obligat. convertibles				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)	133		133	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres				- à 2 ans maximum à l'origine				
Créances de l'actif circulant				- à plus de 2 ans à l'origine	5 462	593	1 930	2 939
Créances clients et comptes rattachés	207	207		Emprunts et dettes financières divers (2)	337	337		
Autres	466	466		Dettes fourn. et cptes rattachés	168	168		
Charges constatées d'avance	56	56		Dettes fiscales et sociales	167	167		
				Dettes/immos et cptes rattachés	75	75		
				Autres dettes	182	182		
				Produits constatés d'avance	321	321		
Total	862	729	133	Total	6 712	1 843	1 930	2 939
(1) prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	660			
				Emprunts rachetés en cours d'exercice				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7 Autres informations

7.1 *Emprunts auprès des organismes bancaires*

Au 31 août 2023, le capital restant dû s'élève à la somme de 5 459 K€.

7.2 *Garantie donnée et reçue*

Les garanties sur les capitaux restant dus s'élèvent à 5 308 K€.

— Engagements CE

Engagements reçus :

- Caution Société de caution CIE EURO DE Garanties et Cautions sur emprunt rénovation de 3 979 535 € à hauteur de 50 % (capital restant dû : 2 212 224 €).
- Caution AEP FREPPEL DIRECT (diocèse) sur emprunt rénovation de 3 979 535 € à hauteur de 100 % (capital restant dû : 2 212 224 €).

— Engagements CA

Engagements reçus :

- Caution solidaire AEP FREPPEL DIRECT (diocèse) sur emprunt restaurant scolaire de 2 000 K€ pour un montant de 1 000 K€.
Le capital restant dû au 31/08/2023 s'élève à 1 772 107 €.
- Caution solidaire AEP FREPPEL DIRECT (diocèse) sur emprunt restaurant scolaire de 1 500 K€ pour un montant de 750 K€.
Le capital restant dû au 31/08/2023 s'élève à 1 324 060 €.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7.3 *Tableau d'évolution des effectifs*

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Variation
Collège	771	755	787	782	799	+ 17
Lycée	683	670	657	619	633	+ 14
BTS	11	20	30	30	12	- 18
Pinier Neuf	349	361	364	336	301	- 35
Total	1 814	1 806	1 838	1 767	1 745	- 22

7.4 *Contrat de mise à disposition gracieuse*

La mise à disposition gracieuse des locaux de l'établissement fait l'objet de contrats. Concernant les locaux du Pinier Neuf et de l'ancien collège d'Elbée, les conventions sont consenties pour une durée de 99 années à compter du 1^{er} septembre 1997. Concernant les locaux d'anciennement Notre Dame de Bonnes Nouvelles, la convention est conclue pour 3 années à compter du 1^{er} septembre 1992 et renouvelable par période triennale par tacite reconduction.

Le 29 avril 2015, un contrat de mise à disposition gracieuse des « bâtiments généraux LEG, LET et collège », « collège et lycée professionnel », et « restaurant scolaire » a été établi entre l'association bel air – le Pinier Neuf et l'Ogec Dom Sortais pour une durée de 6 années à compter du 1^{er} janvier 2015.

7.5 *Informations relatives à la rémunération des dirigeants*

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 166 K€.

7.6 *Honoraires du commissaire aux comptes*

Les honoraires versés au commissaire aux comptes sur la période s'élèvent à 12.9 K€ TTC.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7.7 *Produits du compte de résultat*

7.7.1 *Cotisations*

Les cotisations collectées s'élèvent à 192.9 K€ et concernent l'exploitation.

7.7.2 *Produits de tiers financeurs*

7.7.2.1 *Tableau des subventions et concours publics*

Nature du concours ou de la subvention	FSE	Etat	Région	Département	Autres
Concours publics	69 752	963 262	831 996	504 140	43 250
Subvention d'exploitation			51 795	26 269	

7.7.2.2 *Dons manuels*

Les dons manuels s'élèvent à 2.5 K€ pour l'année 2022/2023.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7.8 **Résultat exceptionnel**

Le poste « Sur opérations en capital » comprend la quote-part annuelle des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice dans la mesure où notre entité a choisi la comptabilisation des subventions d'investissement acquises dans les fonds propres et la reprise de celles-ci dans le compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés.

Le montant des quotes-parts de subventions s'élève à 485 K€.

7.9 **Contributions et charges des contributions, volontaires en nature**

7.9.1 **Contributions volontaires en nature non présentées au pied du compte de résultat**

Les contributions volontaires en nature ne sont pas présentées en pied de compte de résultat pour les raisons suivantes :

- Les contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) n'ont pas été recensées sur la période.
Cette contribution n'est pas significative au regard du compte de résultat de l'établissement.
- Les mises à disposition de locaux ont été évaluées à 1 766 K€.
Ce montant est évalué à 4% du coût au m² de reconstruction.
Le coût de reconstruction retenu est le coût de construction neuf d'un lycée général, technologique et professionnel de la région proratisé en fonction du nombre de m².
- Des abandons de frais pour 1 845€ ont été réalisés sur la période au titre de 2022 pour les administrateurs.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

8 Informations spécifiques aux organismes de formation

Ressources de l'organisme : CFP LE PINIER NEUF

ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	En K€	En %	En K€	En %
RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATION POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises	88	9 %	189	19 %
Etat, collectivité locales, établissements publics				
Entreprises VIA FONGECIF, OMA, FAF0	63	7 %	42	4 %
Particuliers	0	0 %	0	0 %
Sous-total 1	151	16 %	231	23 %
RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances Européennes	70	7 %	67	7 %
Etat	0	0 %	0	0 %
Régions	70	7 %	67	7 %
Autres collectivités territoriales	0	0 %	20	2 %
Sous-total 2	140	14 %	154	16 %
AUTRES				
Autres organismes de formation	688	70 %	611	61 %
Autres ressources	0	0 %	0	0 %
Sous-total 3	688	70 %	611	61 %
TOTAL	979	100 %	995	100 %

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes

Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	En K€	En %	En K€	En %
Diplômantes ⁽¹⁾	961	98 %	985	99 %
Perfectionnement professionnel et qualifiant ⁽²⁾	18	2 %	11	1 %
Insertion sociales				
Particuliers				
TOTAL	979	100 %	996	100 %

- (1) Diplômes nationaux, titres homologués
(2) Certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes